

DÉPARTEMENT DU NORD
ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES FLANDRE LYS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ DE LA
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES FLANDRE LYS

Séance du 4 avril 2023

L'an deux mille-vingt-trois, le 4 avril à 19 heures et 00 minutes, les membres du Conseil Communautaire se sont réunis à La Gorgue, 500 rue de La Lys, sur la convocation qui leur a été adressée par Jacques Hurlus, le Président de la Communauté de communes Flandre Lys, le 28 mars 2023.

Nombre de conseillers en exercice le jour de la séance : 42

Nombre de présents : 36

Nombre de pouvoirs : 6

Nombre de votants : 42

Etaient présent(e)s :

Mme BERTRAND Dorothee, Mme BEURAERT Martine, M. BEZILLE Marc, M.BODART Michel, M.BOONAERT Jean-Philippe, Mme BOULENGER Delphine, Mme BROUARD Bénédicte, M. BROUTEELE Philippe, Mme DE SWARTE Marie-Dominique, M. DELVALLE Jean, Mme DERONNE Véronique, Mme DURUT Jocelyne, M.DUYCK Joël, Mme EVRARD Monique, M.FAIDUTTI Jean-Marc, Mme FERMENTEL Geneviève, M.FICHEUX Bruno, M.HENNEON François-Xavier, Mme HERDIN Andrée, Mme HIEL Anne, M. HURLUS Jacques, M. LAPIERRE Julien, Mme LORPHELIN Martine, M.LORIDAN Bernard, M. MAHIEU Philippe, M.MORVAN Hervé, M.MOUQUET Denis, M.PARENT Michael, Mme PLE Sandra, M.PRUVOST Philippe, M.SÉRÉ Soarey, Mme THERON MARESCAUX Stéphanie, M.THOREZ Jean-Claude, M.VANECLOO Serge, Mme VERHAEGHE Marie-Thérèse, Mme VILLE Augustine.

Absents excusés :

M. BLERVAQUE Philippe, procuration à Mme DURUT Jocelyne,
Mme DEBAISIEUX Nathalie, procuration à M. BOONAERT Jean-Philippe,
M.DEHAENE Michel, procuration à M. FICHEUX Bruno,
Mme DUHAYON Monique, procuration à Mme BERTRAND Dorothee,
M.DELABRE Aimé, procuration à M. VANECLOO Serge,
M.RAVET Pierre-Luc, procuration à M. THOREZ Jean-Claude.

Secrétaire de séance :

M.DUYCK Joël.

Délibération n°2023D028 - Collecte des déchets ménagers et relations avec le SMICTOM des Flandres - Tarifs 2023 de la RIEOM.

Le Vice-Président expose au Conseil :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les statuts de la Communauté de Communes Flandre Lys ;

Vu la délibération du 15 décembre 2022 relative aux tarifs 2023 de la RIEOM

Considérant que ce tarif de redevance incitative correspond à une facturation en fonction des frais incompressibles de la CCFL et de la production de déchets de chaque administré ; que cette redevance s'applique sur le territoire des 8 communes, il est proposé de valider la modification des tarifs 2023 suivant la grille tarifaire annexée.

Après avis favorables de la Commission et du Bureau, il est proposé au Conseil de :

- ADOPTER les tarifs proposés, annexés à la délibération, pour l'année 2023 ;
- AUTORISER le Président à signer tout document relatif à ce dossier.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire accepte à l'unanimité (42 voix POUR) la proposition ci-dessus.

Pour extrait conforme au registre,
Fait à la CCFL,

Le Président
Jacques HURLUS



TARIFS 2023 DE LA RIEOM

- Abonnement et prix à l'enlèvement d'un bac 2 roues

L'abonnement au bac comprend 12 levées pour les bacs OMr (bacs noirs) et 12 levées pour les bacs recyclables (bacs jaunes).

Bacs 2 roues	Volume des bacs	1-Part foyer	OM		RE	
			2-Part forfaitaire	Part variable	3-Part forfaitaire	Part variable
			12 levées	Dès la 13ème	12 levées	Dès la 13ème
	40 L	58,92	34,14	0,96	9,15	0,64
	80 L	58,92	34,14	1,91	9,15	1,28
	120 L	58,92	51,22	2,87	13,70	1,91
	140 L	58,92	59,76	3,35	15,98	2,23
	180 L	58,92	76,83	4,31	20,56	2,87
	240 L	58,92	102,44	5,74	27,39	3,83
	340 L	58,92	145,12	8,14	38,80	5,42
	360 L	58,92	153,67	8,62	41,08	5,74

Le total des parts fixes obligatoires s'obtient en additionnant les colonnes 2 et 3 (en fonction de la dotation en bac) et 1 (une seule part obligatoire annuelle).

- Abonnement et prix à l'enlèvement d'un bac 4 roues

L'abonnement au bac ne comprend pas de levées comme dans les cas précédents avec les bacs deux roues.

Bacs 4 roues	Volume des bacs	1-Part foyer	OM		RE	
			2-Part forfaitaire	Part variable	3-Part forfaitaire	Part variable
				Dès la 1ère		Dès la 1ère
	500 L	58,92	213,41	7,47	96,95	4,98
	660 L	58,92	281,71	9,85	127,98	6,57
	770 L	58,92	328,66	11,5	149,31	7,66

Le total des parts fixes obligatoires s'obtient en additionnant les colonnes 2 et 3 (en fonction de la dotation en bac) et 1 (une seule part obligatoire annuelle).

- **Abonnements forfaitaire minimum**

Abonnement forfaitaire annuel
102,21€

- **Encombrants**

Prix à l'enlèvement	20 €
----------------------------	------

Dépôts de garantie

	Jusqu'à 4 bacs	Au-delà de 4 bacs
Bacs 2 roues	20,00 €	40,00 €
Bacs 2 et 4 roues	30,00 €	60,00 €
Bacs 4 roues	40,00 €	80,00 €

Lorsque le dépôt de garantie se répartit entre plusieurs producteurs, la fraction ne peut être inférieure au montant suivant :

Plancher Répartition du dépôt de garantie	5,00 €
--	--------